



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 6 mars 2023, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Alain Villemure, et Corey Strapps, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Samantha Hartwell et Marc Bilodeau sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19:32.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023 en reportant le point 9.2.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mars 2023
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du 8 février 2023.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Autorisation de signature des lettres d'ententes numéro 15 et 16
 - 8.3 Embauche d'un journalier-conducteur saisonnier
 - 8.4 Autorisation dépôt de la demande de subvention PRACIM – projet de construction du garage municipal
 - 8.5 Logiciel comptable – Aurora de PG solutions
 - 8.6 Achat d'un ordinateur portable
 - 8.7 Contrat 2023 - débroussaillage
 - 8.8 Contrat 2023 pour fauchage des bords de chemins
 - 8.9 Assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 442-2023
 - 8.10 Demande d'appui pour le dépôt d'une requête auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 6 332 484
 - 8.11 Rapport annuel 2022 – bibliothèque municipale
 - 8.12 Location Salle Victoria au CMV – Danse
 - 8.13 Contribution financière à JEVI Estrie
9. Législation

2023-03-038



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 442-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble »
- 9.2 Adoption du projet de règlement numéro 442-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble » -**Reporté**
- 9.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 443-2023 « Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 3 avril 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du 8 février 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux français la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du 8 février 2023, tels que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Période de questions

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- Concernant les coûts estimés pour les travaux de mise à niveau de la future caserne.
- En lien avec les largeurs minimales requises des chemins pour l'accès de véhicules d'urgence.
- Est-ce que la municipalité est *woke* ? Sinon, quel est le lien entre les pyjamas et les soirées cinéma organisées par le service des loisirs ?
- Concernant les conclusions des tests sur la route 255 utilisant le matériel provenant de la carrière-sablière de Stéphane Nadeau et si les tests étaient concluants, est-ce que le chemin Hardwood Flat recevra le même matériel ?
- Qui fait les suivis des travaux effectués, ou à effectuer, par le service des travaux publics ?
- Est-ce qu'on a retrouvé la pierre du parc Larrivière et est-ce qu'elle sera réinstallée ?
- Concernant le chemin Maine central et les voyages de matériaux transportés pour Valoris qui commencent à endommager la voie avec le dégel.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

2023-03-039



No de résolution
ou annotation

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 175 453.25 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Autorisation de signature des lettres d'ententes numéro 15 et 16

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature de deux (2) lettres d'ententes avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu des deux (2) lettres d'entente convenues avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 15 portant sur « la durée d'emploi pour le poste de journalier-conducteur saisonnier ainsi que le poste de journalier » et l'entente numéro 16 portant sur « le nombre d'heures accumulées article 4.02 a) de la convention collective en vigueur » ;

D'AUTORISER le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer lesdits documents.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Embauche d'un journalier-conducteur saisonnier

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste vacant de journalier-conducteur saisonnier ;

2023-03-040

2023-03-041

2023-03-042



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un affichage à l'interne, procédure établie selon la convention collective en vigueur ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE M. Éric Bisson soit embauché à titre de journalier-conducteur saisonnier au salaire et aux conditions prévues (niveau II, échelon V) dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au 8 mai 2023.

QUE M. Bisson démissionne de son poste de journalier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Autorisation dépôt de la demande de subvention PRACIM – projet de construction du garage municipal

2023-03-043

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de construction du garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance du Guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU la municipalité de Bury confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à au projet de construction du garage municipal, si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Logiciel comptable – Aurora de PG solutions

2023-03-044

ATTENDU QUE le logiciel comptable PG Solutions procède actuellement à une modernisation de leur suite financière, qui sera effectuée par étape ;

ATTENDU QUE le module Aurora – Paie RH, est maintenant disponible ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Louise Brière à signer l'offre de service de PG Solutions pour le module Aurora – Paie RH.

QUE le paiement soit pris à même le budget municipal 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
2023-03-045

8.6 Achat d'un ordinateur portable

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour l'inspecteur municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de, Tech Nic Réseau Conseil, pour l'achat d'un (1) ordinateur portable au montant de 1 906.24\$, plus taxes.

QUE le paiement soit affecté au fonds de roulement à compter de 2024, pour 1 an.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-03-046

8.7 Contrat 2023 - débroussaillage

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'autoriser l'exécution de travaux de débroussaillage des bords de chemins pour un montant maximum de 17 000 \$, taxes en sus telles que budgétées.

DE retenir les services de « Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. » incluant sa machinerie à raison de 165 \$/heure, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-03-047

8.8 Contrat 2023 pour fauchage des bords de chemins

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU DE retenir les services de « Ryan Cork » incluant sa machinerie à raison de 50 \$ du kilomètre bilatéral, taxes en sus, pour un montant maximum de 3 500\$, taxes en sus, telles que budgétées.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-03-048

8.9 Assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 442-2023

ATTENDU QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire ;

ATTENDU QU'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer le tout ou une partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 442-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble »;

DE déléguer à la directrice générale et greffière-trésorière le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Demande d'appui pour le dépôt d'une requête auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 6 332 484

2023-03-049

ATTENDU QUE M. Simon Carrier tient à déposer une demande d'autorisation pour l'implantation d'une entrée privée, contournant un droit acquis, à la CPTAQ pour une partie du lot 6 332 484 du cadastre du Québec d'une superficie de 0.384 ha ;

ATTENDU QUE la CPTAQ, pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution des municipalités;

ATTENDU QUE le lot 6 332 484 visé par la demande est en conformité avec les règlements d'urbanisme applicables;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre au demandeur le remplacement d'un bâtiment résidentiel existant;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques physiques du milieu;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles adjacentes;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'atteinte à l'intégrité de la zone agricole

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le conseil municipal donne son appui à la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ, pour l'implantation d'une entrée privée sur une partie du lot 6 332 484, présentée par M. Simon Carrier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Rapport annuel 2022 – bibliothèque municipale

2023-03-050

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'accepter le rapport annuel 2022 des activités de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Location Salle Victoria au CMV – Danse

2023-03-051

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande afin d'ajouter de la danse comme activité disponible dans la communauté ;

ATTENDU QUE les responsables souhaitent utiliser la salle Victoria du CMV ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la salle Victoria n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et que ce fait est connu des responsables ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de permettre l'activité de danse à la salle Victoria du CMV.

QUE la réservation de la salle est obligatoire, en communiquant directement avec le bureau municipal.

QUE cette activité soit soumise au contrat de location des locaux municipaux avec dépôt de location.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Contribution financière à JEVI Estrie

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

Et RÉSOLU que la Municipalité de Bury autorise le versement de 50 \$ au Centre de prévention du suicide - Jevi Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 442-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble »

La conseillère Karrie Parent donne avis de motion et présente le premier projet de règlement numéro 442-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble », sera déposé avec dispense de lecture pour adoption.

9.2 Adoption du projet de règlement numéro 442-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeuble »

REPORTÉ

9.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 443-2023 « Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 443-2023 « Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet », sera déposé avec dispense de lecture pour adoption.

2023-03-052



No de résolution
ou annotation

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Concernant l'item 48 de la liste des comptes du mois.
- Pourquoi il y a, à la ligne 102 de la liste des comptes, des paiements pour les services incendies autres que celui de notre municipalité ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas de suivi de la consultation publique sur les règlements de zonage et d'urbanisme ?
- Pourquoi le comité de consultation n'a pas été inclus dans le processus de refonte des règlements ?

11. Levée de l'assemblée


Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20:45.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 avril 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2023-03-040, 2023-03-044, 2023-03-045, 2023-03-046, 2023-03-047, 2023-03-052.

Signé ce 7 mars 2023.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-03-053